**Ecole Maternelle du Chat Perché**

**Conseil d’école – 7 novembre 2019**

**Présents :**

Ecole : Mesdames COJEAN, CHAUVIERE, ANDRIEUX, LE TORTOREC et Messieurs JARNOIN, LE PICHON et GOUZARCH

Mairie : Madame ROUX et Monsieur BESNARD

Atsem : Mesdames Rème et Coquet

RPE : Mesdames SABOURIN, PASTEAU, CALLENS, BOUSQUET, GIOIA, RICHARD-LAINE, BRECHET, POULARD et ANET

Excusées : Mme MAZEAS (arrêt maladie).

**Installation du nouveau conseil d’école**

**Résultats des élections des RPE**

320 inscrits – 177 votants – 4 nuls – 55,31% de participation

La participation est en hausse de 6 points par rapport à l’année dernière. Il s’agit d’un taux de participation assez élevé par rapport aux autres écoles.

13 RPE élus : 7 titulaires et 6 suppléants

**Rôle du conseil d’école**

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an. Les prochaines dates sont les suivantes :

* 9 mars 2020
* 11 juin 2020

« Le conseil d'école est composé de personnels de l'école et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. »

Règlement intérieur

Un nouveau règlement départemental type sera voté sous peu en raison de la nouvelle obligation de scolarisation pour les enfants de 3 ans. Le nouveau règlement intérieur de l’école sera donc voté au deuxième conseil d’école.

**Organisation pédagogique**

185 élèves inscrits : 16 TPS, 48 PS, 62 MS et 59 GS

Bertrand GOUZARC’H : 8 TPS + 21 PS Malika COJEAN : 8 TPS + 20 PS

Sylvie CHAUVIERE : 7 PS + 18 MS Sylvie MAZEAS : 24 MS

Stéphanie ANDRIEUX : 7 MS + 19 GS Hélène LE TORTOREC : 6 MS + 20 GS

Ronan LE PICHON : 7 MS + 20 GS

 L’année dernière, l’effectif était de 192 élèves.

Madame COJEAN a été nommée à titre définitif sur son poste (classe TPS/PS).

**Projets d’école / Projets de classe**

- Volet informatique : La demande auprès de la mairie pour l’acquisition de 4 nouveaux ordinateurs portables a été validée. Ils viennent s’ajouter au 2 ordinateurs fixes et 2 ordinateurs portables déjà fournis les années passées. Chaque classe est maintenant équipée d’un ordinateur.

Il est prévu de demander un nouveau vidéoprojecteur, cette année, pour la bibliothèque.

L’équipe enseignante est satisfaite de l'équipement actuel et n’exprime pas de besoin supplémentaire dans ce domaine.

-Rappel sur les comptes de l’OCCE (dépenses de l’année dernière (2018/2019) :

1000 € pour le spectacle

4000 € pour la sortie à Saint-Malo 2000 € de déficit

2000 € pour la sortie à la mare

La nouvelle année démarre avec 2500 € en caisse.

-Un projet commun à l’école sur l’année à venir : La Terre

Projet déjà réalisé : exposition « la grande lessive » sur les paysages en bord de terre.

Projet à venir : spectacle et exposition « Sous nos pieds », animation avec M.LEFEUVRE/Tricontine, sortie à la journée au musée Robert TATIN à Cossé le Vivien (musée en extérieur de sculptures monumentales), les 28 avril et 18 mai (3 et 4 classes par journée).

Semaine de la maternelle renouvelée : Olympiades sur le mois de juin (il y aura besoin de parents).

Partenariat avec la médiathèque : 5 à 6 séances par an et par classe.

La semaine du temps de l'enfant, organisée par la Mairie, aura lieu, au niveau national, du 11 au 16 mai 2020. Le thème n'est pas encore défini précisément mais s'inscrira autour du développement durable et sera affiné pour rejoindre celui de l'école (la terre).

**APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :**

Prévus les lundis, mardis et jeudis midi, axés sur le langage pour les MS (à partir de janvier) et les GS, ils seront proposés aux élèves identifiés par les enseignants et en groupe de 2 à 4 élèves maximum.

**Semaine de 4,5 jours**

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) sera revu au premier semestre 2020 (applicable en septembre 2021), suite à la prolongation d’un an du précédent PEDT. Cette prolongation a été demandée dans un souci de cohérence avec les nouveautés en cours de mise en place (restructuration Pôle Enfance, bilan CAF…). Un diagnostic de la situation sera établi par le CCL. **Pour l’année scolaire 2020-2021, le rythme sera de 4,5 jours.**

**Travaux**

Suite aux différents exercices de sécurité, des travaux seront réalisés. D’autres travaux seront réalisés sur l’année (porte d’entrée,…), à moyen terme (salle de motricité,…) ou à moyen/long terme (huisseries extérieures,…).

La fin des travaux du pôle enfance devrait être envisagée pour la rentrée d’avril.

**Questions des RPE**

**Les questions 5, 6, 7, et 8 première partie n’ont pas été abordées au C.E. car elles avaient été traitées au préalable lors d’une réunion en Mairie car les thèmes ne concernent pas directement la vie de l’école.**

**1 AVS : Tous les enfants ayant besoin d'un soutien, bénéficient-ils de la présence d’une AVS pour les accompagner à ce jour?**

Tous les élèves bénéficiant d’une notification MDPH (notification nécessaire pour bénéficier de la présence d’une AVS) bénéficient de l’assistance d’un/une AVS (actuellement 3 AVS dans l’école). Des demandes de notifications sont en cours pour certains élèves, ceux-ci ne bénéficient pas encore de l’assistance d’un/une AVS.

**2 École obligatoire : L'école étant devenue obligatoire à 3 ans, les modalités d'absences ont-elles été modifiées ? (Faut-il fournir des justificatifs à l'école en cas d'absence?)**

Les consignes liées à l’école obligatoire imposent la fourniture d’un justificatif pour chaque absence. La nature du justificatif peut être de différente nature : mot des parents, certificat médical… L’école obligatoire ne change en rien le principe des années précédentes : à partir du moment où un enfant est inscrit à l’école, il doit y être présent de manière régulière et assidue.

Tout enfant dans l’année de ses 3 ans est accepté, propre ou non. C’était déjà le cas les années précédentes.

**3 Date des conseils d’école : Il s’agit probablement d’une exception pour ce premier conseil d’école, mais serait-il possible de s’arranger avec l’école élémentaire pour réaliser les conseils d’école à des dates distinctes ? En effet, certains parents sont RPE sur les deux écoles et aimeraient pouvoir assurer leur rôle pour les deux écoles.**

Il s’agit effectivement d’une erreur, le premier conseil d’école de l’école élémentaire a d’ailleurs été déplacé. Les dates seront concertées pour les conseils à venir.

**4 Sécurisation des portes – Couloir MS : Suite à l’accident survenu le 12/09 dans les toilettes des MS, entraînant notamment la fracture d’un doigt d’un enfant, des actions permettant la sécurisation des ouvertures des portes ont-elles été faites ou sont-elles envisagées (pose d’anti-pince doigts à toutes les portes de l’école maternelle) ?**

 **Par ailleurs, des précisions peuvent-elles être apportées quant aux modalités d’ouverture de la porte en question, donnant depuis les WC vers la cour ? Est-ce une sortie de secours et donc toujours ouverte vers l’extérieur ? Est-elle fermée en dehors des horaires de récréation ? …**

Les circonstances de l’accident ont été rappelées. La porte en question est une porte de service qui communique avec la cour des MS, l’accident a eu lieu juste avant la récréation, lorsque les enfants vont aux toilettes. La mairie a été immédiatement prévenue et a procédé à l’identification des causes de l’accident (ancien couloir GS). Un tour de l’école a également été réalisé afin d’identifier toutes les portes à sécuriser. Les travaux, une fois validés, seront réalisés dès que possible. Pour rappel, il n’y a aucune obligation relative à la mise en place de dispositif anti-pince doigt. Le choix des portes à sécuriser sera réalisé en fonction des passages d’effectifs et des surveillances possibles.

**5 Paiement CESU : Est-il possible d'ajouter les CESU comme nouveau moyen de paiement pour le règlement des factures périscolaires? En effet, plusieurs parents en bénéficient par leurs employeurs et souhaiteraient pouvoir les utiliser.**

La mairie d'Acigné a fait le choix de ne pas valider le paiement des services périscolaires par CESU car cette démarche représente un coût pour la commune. Ce choix repose sur le fait qu'il y a beaucoup d'autres services ou actions en faveur des familles sur la commune et que la mairie ne souhaite pas investir sur cette voie. Rappelons qu'il n'y a aucune obligation de leur part à le faire. Il n'est pas prévu de changement de cette décision.

**6 Cantine : Concernant la cantine, tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins. Certains ont de petits appétits, d'autres sont de gros mangeurs, comment sont gérées ces différences ? Les enfants qui mangent peu sont-ils obligés de finir leur assiette ? Quelle est la ligne directrice sur cette question ? En effet, certains parents ont constaté des craintes et/ou des angoisses de la part de leurs enfants, à aller à la cantine en raison des pratiques, variables selon le personnel en charge de l’accompagnement au REM.**

La ligne directrice est de ne jamais forcer un enfant à manger. Les équipes sont sensibilisées au développement du goût chez les enfants. Selon les âges, la méthode est différente et adaptée, autant que faire ce peut, à l'enfant. Le minimum est de goûter. Ensuite, des petits tas peuvent être fait, manger plus d'entrée si l'accompagnement ne passe pas ou gérer les portions dans les assiettes tout en assurant le grammage recommandé... En cas de problème (enfant traumatisé par exemple), il ne faut pas hésiter à prévenir Emilie  QUEGUINER (qui gère les animateurs) et/ou Monsieur BESNARD (qui gère les ATSEM), qui seront à même de gérer les cas individuels.

**7 Garderie : Plusieurs parents ont fait remonter l’information que lorsqu’ils viennent chercher leur enfant dans la cour de la garderie, les personnels périscolaires chargés de la surveillance des enfants étaient regroupés à discuter ensemble et, de ce fait, ne pouvaient pas avoir l’œil sur ce qu’il se passe, notamment lorsque les enfants sont dans la cour.  Par ailleurs, un parent a également constaté, un soir en allant chercher son enfant dans la bibliothèque, un personnel entouré d’enfants qui consultait longuement son téléphone portable et s’est mis brusquement à crier sur le groupe d’enfants qui faisaient trop de bruit.**

**Des remarques similaires avaient été faite l’année dernière, à la suite de quoi un rappel avait été fait au personnel périscolaire et les améliorations avait été immédiates. Serait-il possible de refaire un rappel ?**

Un rappel sera fait de nouveau. Celui-ci est régulièrement fait par Emilie QUEGUINER à ses équipes. La mairie met un point d'honneur au comportement de ses équipes et tend à un projet commun visant au respect et à la sécurité de nos enfants. Elle précise qu'il y a beaucoup de difficultés à recruter sur ce type d'emploi (4 démissions depuis septembre, difficulté à l'embauche sur ces emplois précaires) et que les profils embauchés peuvent être aussi par défaut en raison du manque de ressources. Des réflexions sur ce sujet sont en cours. Mme Quéguiner précise également que, même si le regroupement ne se justifie pas (surtout si les animatrices ne constate pas le départ d'un enfant, malgré la présence d'une personne à l'accueil), il ne faut pas non plus stigmatiser les échanges entre le personnel périscolaire. Outre la cohésion d'équipe qui est importante, les échanges peuvent porter, et portent souvent, sur un enfant ou un autre sujet professionnel mais peuvent également avoir lieu tout en assurant une surveillance des enfants dans la cour.

**8 Ecrans : Lors du conseil d’école du 21/03/2019, les services périscolaires s’étaient engagés à fournir aux RPE la liste des dessins animés diffusés sur le temps du midi aux élèves, suite à leurs interrogations relatives au contenu (films DISNEY) de ces diffusions et à leur fréquence de diffusion. Lors du conseil d’école du 13/06/2019, cette liste, non fournie, avait été redemandée. Puisqu’aucun dessin animé n’était plus diffusé, les services périscolaires n’ont pas fourni cette liste.**

**Les parents d’élèves ont cru comprendre, selon les dires des enfants, que les diffusions télévisées sur le temps du midi étaient de nouveau d’actualité. Serait-il possible de fournir la liste des dessins animés pouvant être diffusés aux enfants ainsi que la fréquence de diffusion ? D’autres activités pourraient-elles être envisagées : écouter des histoires (livres audio), de la musique… comme peuvent le proposer d’autres écoles de la région ?**

Les services périscolaires sont surpris de ce retour car il n'y a plus de diffusions télévisées sur le temps du midi depuis l'année dernière et les derniers échanges en conseils d'école. A ce jour, en raison des travaux, les espaces disponibles ne donne pas trop de possibilités en termes d'activités (peu d'espace disponibles avec Farandole), il y a aujourd'hui : les TAPO, Lire et faire lire, les activités avec les enseignants dans les classes. Jusqu'à février, il pourra difficilement y avoir plus. La mairie a aménagé un peu plus d'activité sous le préau (tableaux...). La mairie ne supprime pas définitivement la possibilité de diffuser des dessins animés, mais dans ce cas, le projet serait réfléchi et proposé pour une consultation publique.

Certains enseignants diffusent des dessins animés sur les écrans et demandent aux parents de leur faire confiance sur leur capacité à choisir les supports adaptés aux âges des élèves.